



Jean Claude  
LAFAY

# Indicateurs de résultats et classement 2007 des lycées : un exercice à risques

Agacement ou inquiétude des personnels de direction et des équipes pédagogiques, perplexité des parents d'élèves dans l'attente du « palmarès » annuel des lycées, avec tout son environnement médiatique... En mars 2007 comme chaque année, exact au rendez-vous, le ministère a publié pour sa part trois « indicateurs de résultats » des lycées (taux de réussite au baccalauréat, taux d'accès au baccalauréat, taux de bacheliers parmi les sortants), déclinés, pour mesurer la « valeur ajoutée » de chaque lycée, en taux brut et en taux attendu (par rapport à l'académie, et par rapport à l'ensemble national). L'objectif affiché est de « donner aux responsables de ces établissements et aux enseignants des outils qui les aident à améliorer l'efficacité de leurs actions », selon la note de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Ces indicateurs intéressent, naturellement, un public plus large et, en particulier, les parents d'élèves... Avec le début du printemps fleurissent, exploitant ces indicateurs, les « palmarès » et « classements » des lycées ; il y a, évidemment, toujours « les meilleurs » et « les médiocres ». La presse ignore, généralement, les lycées professionnels (pas assez médiatique, pas assez commercial, le baccalauréat professionnel ?). L'objectif est, explicitement, d'informer, mais aussi de vendre, dans le contexte du consumérisme et de l'angoisse scolaires, quitte à brocarder au passage, pour faire passer le procédé, le mythe de l'égalitarisme scolaire et le manque de transparence de l'institution scolaire (quelle ingratitude...).

Dans un cas comme dans l'autre, il n'est pas certain que le

profit annoncé, soit pour les établissements, soit pour les familles, soit aussi réel qu'il est proclamé. Pour les établissements, l'utilité qu'il y a à analyser leurs résultats au regard de repères académiques et nationaux, au moyen d'outils statistiques pertinents, ne paraît pourtant pas contestable ; la connaissance du système et de la situation locale permet, pour chacun, d'interpréter assez aisément les données, et leur évolution d'une année à l'autre est également instructive, même si la connaissance de l'ensemble des résultats de tous les autres établissements, en revanche, n'apporte rien – mais elle doit permettre à l'institution, aux pouvoirs publics aussi, de mesurer les effets de leur politique scolaire, et d'apporter les corrections nécessaires – mais ces corrections brillent par leur faiblesse, il faut bien le dire, quand les décisions ne vont pas à contresens, permettant aux déséquilibres de s'accroître. Il faut bien, en effet, faire la part des actions correctives qui relèvent de l'établissement, et de celles qui lui échappent, soit du fait des politiques académiques, soit du fait des politiques nationales, soit des mouvements de populations que produit la politique de la ville, ou, dans le domaine scolaire, l'assouplissement bien engagé de la carte scolaire et le jeu des établissements privés (y compris entre eux). Plus gênant : dès lors que les indicateurs donnent lieu à palmarès médiatisés, encourageant de ce fait des pratiques concurrentielles, eux-mêmes deviennent une donnée externe active, et jouent un rôle difficile à mesurer, mais sans doute non négligeable, dans la conservation des hiérarchies – voire dans la conservation des pratiques, lorsque les équipes, encouragées ou

découragées par le palmarès, en viennent à s'en contenter, ou à s'y résigner.

Pour les usagers, il manque même le « décodage » des éléments non chiffrés, et, plus encore, le moyen d'agir en fonction de l'évaluation des établissements de leur environnement, même dans le cadre d'une carte scolaire assouplie ou supprimée – puisque, s'il y avait un établissement « meilleur » que les autres, bénéficiant d'une forte attractivité, il pourrait bien sélectionner ses élèves, mais n'en accueillerait jamais qu'un nombre limité. Il y a là un paradoxe irritant : la nécessité d'une information transparente sur ce que « valent » les établissements s'impose de manière évidente –



l'ignorance ou le secret seraient, socialement et politiquement, la pire des choses, ne bénéficiant qu'aux initiés; ou bien nous aurions, malgré tout, une information imparfaite et donc biaisée, voire un réseau de rumeurs. A l'inverse, la publicité des résultats suppose pour le moins la rigueur de l'analyse et la « vérité » des évaluations, sinon il y a tromperie, et ce sont encore les initiés qui tirent leur épingle du jeu, sans qu'on puisse même les accuser d'un privilège en matière d'information: c'est presque pire. Disons-le, les services du ministère font de leur mieux, comme les sociologues de l'éducation, mais ils ne sont pas les plus audibles hors de l'institution. Or, pour les organes de presse, les précautions méthodologiques ne valent guère que pour leur affichage: les progrès en matière d'évaluation (notamment la prise en compte de la « valeur ajoutée ») ne sont qu'un argument de crédibilité en faveur de la qualité de leur classement; la diversité des indicateurs, voulue par les statisticiens, fait l'objet de « moyennes » douteuses, rien que pour classer – on ne peut même pas le leur reprocher, tout le monde l'attend. Il n'est pas certain, au bout du compte, que les effets de l'opération ne soient pas socialement contraires à l'effet attendu (comment comprendre, sans cela, la discrimination sociale et scolaire qui se manifeste dans les lycées parisiens, alors que même les lycées publics sont affranchis de la carte scolaire, et que

les palmarès annuels ne peuvent être inconnus des familles?).

## ALORS, QU'EST-CE QUI NE MARCHE PAS ?

La DEPP est consciente des difficultés de l'exercice et de ses effets contestables: elle précise, dans la note d'accompagnement, qu'« un palmarès ou un classement des lycées n'a [...] guère de sens général », en particulier parce que les « objectifs » des usagers peuvent être différents et privilégier des aspects divers. Mais cette mise en garde est inaudible, puisque ces aspects qualitatifs ne donnent lieu à aucun chiffrage: seules les données chiffrées servent à l'évaluation. L'argument, d'autre part, est faible: le marché scolaire n'est pas un marché de téléviseurs ou de voitures; certes, élèves et parents peuvent opérer des choix divers, lorsque la carte scolaire n'est pas imposée en fait ou en droit; mais, tout de même, la pression de la demande sur les « meilleurs » établissements est plus forte que sur les « moins bons », et cette tendance est encouragée, de manière cyclique et dans la plupart des cas irréversible, par les classements annuels. Et puis, il semble bien que la différenciation invoquée des objectifs et des moyens ne soit pas socialement ni scolairement neutre: on observe que la spécialisation des lycées s'effectue de manière inégalitaire et non aléatoire – non selon des stratégies strictement individuelles, mais selon des stratégies collectives (en fonction d'enjeux scolaires: lycées pour « bons » élèves ou pour élèves « médiocres », ou d'enjeux sociaux: lycées pour familles aisées ou familles défavorisées, lycées « ghettos » ou lycées « refuges »). On aboutit alors, aussi, à des différenciations de territoires – qui surprennent peu les professionnels de l'éducation, mais dont la presse fait ses choux gras: on constate alors naïvement que « les lycéens français ne sont pas égaux devant le bac », et on en conclut immédiatement que « mieux vaut passer l'examen dans le Finistère que dans la Somme ou, en Ile-de-France, à Paris que dans la Seine-Saint-Denis », puisque « plus de la moitié des établissements de la capitale figurent parmi les 400 meilleurs lycées français, c'est-à-dire dans le premier quart du tableau » – comme dans le Finistère, les Pyrénées Atlantiques et la Loire-Atlantique, alors qu'« à l'opposé, 22 des 35 lycées de la Seine-Saint-Denis figurent dans le dernier quart du classement » – comme dans la Somme ou dans l'Aude (l'Express du 15 mars 2007).

Seulement, il n'est pas sûr que les chances statistiques de réussir au baccalauréat dans tel ou tel lycée se traduisent de manière identique en termes individuels: dans les cas mentionnés, on voit bien que les inégalités sociales, d'environnement culturel, de ressources familiales, etc. rendent plus facile ou plus difficile la conduite des études. Mais qu'en est-il, dans un destin scolaire individuel, de l'effet des établissements que l'on valorise ou dévalorise ainsi? Sauf situations extrêmes (lycées sélectifs ou lycées « difficiles »), on peut supposer que le service public permet à un élève donné de réussir en fonction de lui-même, quel que soit, autour de lui, le nombre de ses camarades qui échoue ou réussit, dans l'établissement le plus proche de chez lui.

On voit bien, à l'analyse des indicateurs dans le temps, que nous nous rapprochons de ce point de discussion, que l'on pourrait considérer soit comme une banalité, soit comme une illusion ou un déni de réalité. Il y a eu un temps, pas si lointain, où le classement s'effectuait sur le seul taux de réussite au baccalauréat: on voyait bien que ce taux pouvait varier fortement, d'un lycée à l'autre, selon la politique de maintien des élèves dans l'établissement. Les statisticiens ont donc produit un « taux d'accès au baccalauréat » et la « proportion de bacheliers parmi les sortants », qui permet une meilleure évaluation; il est tenu compte, pour calculer ces taux, de la structure des établissements (on ne peut pas reprocher, statistiquement, à un lycée qui n'a pas de première STG de perdre un certain nombre de ses élèves à l'issue de la classe de seconde – mais, pour l'élève qui part, ce n'est pas toujours plaisant...); on ne mesure pas, cependant, l'effet de micro stratégies qui font partir des élèves après la seconde et en arriver d'autres – stratégie statistiquement neutre, mais non sans effet sur le public scolaire et sa réussite. Voilà qui se complique. Il est apparu, ensuite, qu'il n'était pas raisonnable de parler de performance des établissements sans qu'il soit tenu compte du public scolaire accueilli, et en particulier de sa composition sociale puisque, statistiquement, la réussite scolaire des élèves est très inégale selon les catégories socioprofessionnelles de leur familles; l'âge des élèves est aussi en corrélation avec la réussite finale (ceux qui ont redoublé une fois, voire deux, réussissent moins bien que les autres) – les deux facteurs sont eux-mêmes liés: les statisticiens de la DEPP calculent donc, pour chaque établissement, le « taux attendu » correspondant à son public, selon la



répartition des âges (trois catégories : 18 ans ou moins, 19 ans, 20 ans ou plus l'année du baccalauréat) et l'origine sociale de ses élèves (quatre catégories : cadres supérieurs et enseignants - cadres moyens - employés, artisans, commerçants et agriculteurs - ouvriers et inactifs). Ces « taux attendus » (ou, pour l'indicateur de proportion de bacheliers parmi les sortants, ces moyennes) sont confrontées aux mêmes indicateurs académiques ou nationaux pour évaluer la « valeur ajoutée » de l'établissement (ou son effet négatif) ; on tient compte, là encore, de la structure pédagogique du lycée (cinq catégories : lycées d'enseignement général, polyvalents à dominante tertiaire, polyvalents à dominante industrielle, technologiques à dominante tertiaire, technologiques à dominante industrielle).

## QUAND LES CHIFFRES CORRIGÉS FAUSSENT LA VÉRITÉ DE L'INFORMATION : UN APPEL D'AIR POUR LES PRATIQUES CONCURRENTIELLES

Toutes les précautions prises comme indiqué ci-dessus tendent naturellement à fiabiliser l'analyse, mais en même temps créent des biais redoutables, en particulier dans les zones soumises à la concurrence des établissements privés, voire entre les établissements publics lorsqu'ils coexistent dans une zone de carte scolaire plus ou moins assouplie. La statistique est en effet d'autant plus sûre que les échantillons sont importants et que l'on calcule sur de grands nombres, mais perd de sa fiabilité sur des échantillons plus restreints : ce qui est vrai au niveau national, voire académique (corrélations entre réussite scolaire et appartenance sociale), ne l'est pas nécessairement pour un groupe d'individus, ni même, dans certains cas, au niveau d'un établissement. Deux raisons peuvent en rendre compte. D'abord, la composition sociale de l'établissement ou de son secteur peut être très éloignée de l'échantillon moyen, avec, par exemple, très peu de catégories sociales défavorisées ou au contraire très peu de catégories sociales favorisées, et alors, dans le premier cas, tout « bon élève » de catégorie défavorisée pèsera artificiellement en faveur de la « valeur ajoutée » du lycée, et dans le second, tout élève « médiocre » de catégorie sociale favorisée pèsera de la même manière, en défaveur de la « valeur ajoutée » apparente de l'autre lycée.

Ensuite, le phénomène sera accentué très fortement lorsque le recrutement des élèves est libre, donc dirige les meilleurs élèves sur certains établissements et les élèves médiocres vers un autre : à caractéristiques équivalentes en termes de catégories socioprofessionnelles (avec cependant la correction apportée par la prise en compte de l'âge des élèves), l'évaluation des performances des établissements peut être complètement faussée – et cela précisément dans les zones où les familles sont en attente d'une juste information pour évaluer les lycées entre eux !

## VERS (ENCORE) DE NOUVEAUX INDICATEURS

En fait, des études de la DEPP et surtout de chercheurs, sociologues de l'éducation, ont démontré que le niveau scolaire des élèves, à l'échelon de l'établissement et à l'entrée en seconde, rend compte fortement de leur devenir, tant en termes d'affectation que de réussite future. Nous n'en sommes évidemment pas surpris – du coup, la pertinence des autres facteurs, incontestable au niveau des grands nombres, se trouve fortement remise en cause au niveau de l'établissement : les indicateurs actuels valorisent ainsi les établissements qui sont plus ou moins libres de leur recrutement et bénéficient d'une attractivité suffisante pour sélectionner les meilleurs, tout en pénalisant les autres lycées de la même zone de recrutement. Il faut ainsi relativiser la « valeur ajoutée réelle » des vedettes du palmarès – établissements privés relativement aux établissements publics, mais aussi grands établissements parisiens relativement à leurs voisins proches ou plus lointains (ceux de Seine-Saint-Denis par exemple), voire établissements privés entre eux (le syndicat des chefs d'établissements de l'enseignement libre, le SNCEEL, vient pour cette raison de dénoncer les effets pervers du classement des lycées, et l'injuste stigmatisation de certains établissements par rapport à d'autres...). Bref, les indicateurs sont les plus pertinents pour des établissements de caractéristiques moyennes et non soumis à la concurrence, et discutables dans le cas contraire. C'est pourquoi le ministère « étudie [...] actuellement la meilleure façon d'inclure la notion de niveau scolaire dans le calcul des indicateurs de résultats des lycées », en utilisant les notes obtenues au diplôme national du brevet. On peut craindre des variations dans l'évaluation des élèves d'un centre d'examen

à l'autre, mais, après tout, c'est aussi le cas pour le baccalauréat ; rappelons, en tout cas, que les sujets seront désormais nationaux (dès 2007). La DEPP annonce des tests de ces nouvelles mesures en 2007-2008 et prévoit une utilisation de ces nouveaux indicateurs en mars 2009.

Ces nouvelles orientations paraissent particulièrement pertinentes et nous ne pouvons que les encourager ; observons tout de même qu'elles constituent en elles-mêmes, comme lors des précédentes « améliorations », une critique de l'existant et confirment nos réserves (n'a-t-on pas produit beaucoup de dégâts, au cours des années, en publiant des indicateurs si contestables ?), mais elles permettent d'avancer vers une meilleure évaluation des politiques à conduire. Il est difficile de prévoir le résultat, mais il sera bien intéressant : devons-nous constater en 2009 que presque tous les lycées se valent en termes de valeur ajoutée sur le baccalauréat ? Ou que la différenciation des publics scolaires, lorsqu'elle existe, accroît les écarts entre les offres de formation ? Dans l'un et l'autre cas, si l'écart paraît imputable à l'établissement lui-même, on pourra bien attendre de lui qu'il en tire les conséquences utiles et cherche, quel qu'il soit, à rendre un meilleur service ; mais, s'il apparaît qu'interviennent surtout des données externes (dont l'« effet palmarès »), ou que les inégalités paraissent l'effet de données générales, nous pourrions attendre que les conséquences soient également tirées en termes de politiques académiques ou nationales.

Dernier avatar possible : la recherche de compléments d'évaluation permettant de mieux classer encore les lycées après 2009, pour peu que les nouvelles mesures les rapprochent trop, et que l'on veuille encourager la concurrence et le marché scolaires... au risque, pour le coup, de sérieuses dérives, soit du côté des mentions – par exemple – ou de la mesure du « climat » des établissements, comme certaines tentatives éditoriales commerciales ont déjà cherché à le faire sur des données déclaratives, ou comme a pu apparaître le piteux palmarès des établissements violents de l'hebdomadaire « Le Point », au début de l'année scolaire 2006, à partir des données de SIGNA. Nous ne pourrions, pour le coup, considérer qu'il s'agit de progrès.

Dans un premier temps, restons critiques sur l'existant – il serait dommage que nous nous laissions prendre, nous, aux mirages médiatisés – et attendons la mouture 2009 avec intérêt, pour en tirer des conclusions argumentées.